

DECISION N° 063 - 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20240301-DAJ-DEC-24-064-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024

Affichage : 01/03/2024

Portant validation des devis de la société BATI-RENOV pour les travaux de rénovation de l'école Paul Bert

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu les devis de la société BATI-RENOV pour les travaux de rénovation de l'école Paul Bert ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que les devis de la société BATI-RENOV pour les travaux de rénovation de l'école Paul Bert est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ces devis ;

DECIDE :

De valider le devis de la société BATI-RENOV pour la maçonnerie en sous-œuvre pour ossature bois de l'école Paul Bert d'un montant de 23 850.00 € HT.

De valider le devis de la société BATI-RENOV pour la dépose manuelle d'un escalier béton armé de l'école Paul Bert d'un montant de 13 140.00 € HT.